

Information sur les mobilités de stage à l'étranger Erasmus+

Le programme ERASMUS+ Enseignement Supérieur a pour objectif de favoriser la mobilité des étudiants en leur permettant d'obtenir un financement pour partir en stage dans un pays de l'Union Européenne ou un pays associé.

Le lycée Technologique Myriam est bénéficiaire du programme Erasmus+ et adhérent de la Charte ERASMUS+ Enseignement Supérieur (ECHE). Aussi, tout étudiant de 1ère année BTS MMV, qui souhaite effectuer son stage dans une entreprise d'un pays éligible à la mobilité Erasmus, peut candidater pour obtenir une bourse Erasmus+ pour l'année 2025 /2026.

Pays de destination possibles

Les 27 états membres de l'Union Européenne + pays des zones 13 et 14. Le pays envisagé doit être situé entièrement en zone vigilance verte par le ministère des affaires étrangères. De plus, le pays et le lieu de stage choisis doivent permettre l'amélioration de compétences professionnelles visées par le référentiel du participant et offrir un cadre juridique conforme à un stage des étudiants âgés de 18 ans et +.

Durée / périodes éligibles

BTS MMV: du lundi 11 mai au vendredi 9 juillet 2026

> STAGE DE 2 MOIS (60 jours financés)

Procédure de sélection

La commission Erasmus + et les enseignants de la classe sélectionnent les bénéficiaires selon les critères suivants:

- Assiduité
- Implication et attitude vis à vis des savoirs (Intérêts professionnels, sérieux et régularité du travail personnel et en cours, efforts pour répondre aux attentes)
- Cohérence pédagogique du projet de mobilité en lien avec la formation

Une présélection est effectuée au dépôt du formulaire de candidature et lettre de motivation envoyés par mail à M.Nicol, ddfpt@myriam31.com, Mme Rabassa, julie.rabassa@myriam31.com et Mme Histace, marlene.histace@myriam31.com

La pré-sélection sera confirmée par courriel par le ddfpt. L'obtention de la bourse est soumise à la signature du contrat de mobilité Erasmus+ composé du contrat financier et contrat pédagogique.

L'engagement de la commission Erasmus+

La commission Erasmus est composée des enseignants de l'équipe pédagogique de la classe de BTS MMV1, des enseignants référents Erasmus+ et de l'équipe de direction. Les référents Erasmus+ apportent un suivi et un soutien aux étudiants candidats pour l'élaboration de leur projet de stage à l'étranger, la recherche d'organisations d'accueil, la réalisation des démarches administratives, la recherche d'hébergement et de transport.

Aide financière à la mobilité : la bourse Erasmus+

À noter que toute demande ne fait pas l'objet d'une attribution systématique. Les demandes sont évaluées par la commission Erasmus+ et satisfaites dans la limite des financements disponibles.

La bourse allouée aux étudiants sélectionnés est calculée selon le type de mobilité et la situation de l'étudiant (voir aides complémentaires ci-dessous). Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que cette bourse est un complément de financement mais ne couvrira peut-être pas l'intégralité des frais.

Modalités de financement

Le versement de la bourse est opéré par virement bancaire sur le compte du bénéficiaire après signature du contrat Erasmus et envoi du courrier officiel de l'établissement par le ddfpt:

- 40% seront versés dans les 30 jours suivant la réception du dossier complet (documents requis, signature du contrat de mobilité et convention de stage)
- 40% à réception de l'attestation en stage à l'arrivée
- 20% dans les 45 jours après la soumission du rapport du participant en ligne du participant et attestation de stage (Rubrique "after the mobility" du contrat pédagogique Erasmus+)

BTS MMV: mobilité longue (60 jours d'activités minimum)

Pays de destination : membres de l'UE > Nombre de mobilités disponibles: 5 dont 1 mobilité dans un pays tiers non-associé - régions 13 ou 14	Contribution aux frais de séjour	Complément stage	Complément inclusion - cf - critères sur justificatif
GROUPE 1 Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays- Bas, Norvège, Suède. Pays tiers non associés au programme des régions 13 et 14 (Suisse, Ile féroé, Royaume-Uni, Andorre, Monaco, Saint-Marin, État de la Cité du Vatican)	550 € / (30 jours)	150 € / mois	250 € / mois
GROUPE 2: Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.	500 € / mois (30 jours)		
GROUPE 3: Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie.	500 € / mois (30 jours)		

CONTRIBUTION AUX FRAIS DE VOYAGE (transport) selon barème ci-dessous

Distances parcourues	Voyage écoresponsable - Montant	Voyage non écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km	56 EUR par participant	28 EUR par participant
Entre 100 et 499 km	285 EUR par participant	211 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km	417 EUR par participant	309 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	535 EUR par participant	395 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	785 EUR par participant	580 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km	1188 EUR par participant	1188 EUR par participant
8 000 km ou plus	1735 EUR par participant	1735 EUR par participant

AIDES COMPLÉMENTAIRES

Le complément transport éco-durable est versé sur justificatif d'utilisation d'un moyen de transport durable aller/ retour. L'utilisation d'une voiture personnelle ou familiale n'est pas autorisée.

☐ **Le complément d'inclusion** est versé sur justificatif d'un des critères suivants.
Etudiant.e :

1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)
2. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage de politiques publiques : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques>
3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville : <https://sig.ville.gouv.fr/>
4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7
5. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€

Possibilité de demander une aide complémentaire auprès de la région Occitanie pour les élèves boursiers sur critères sociaux ou en situation de handicap
<https://www.laregion.fr/Aides-Mouv-Occitanie>

Calendrier indicatif des activités

SEPTEMBRE 2025	- Courrier d'information sur les mobilités auprès des étudiants - Interventions dans les classes concernées
NOVEMBRE 2025 Semaine du 03 /11/2025	- Envoi du formulaire de candidature avec lettre de motivation et photocopie document d'identité et copie justificatifs d'inclusion Présélection des candidats - Elaborer CV et lettre de motivation en langue cible - Recherche de stage avec tableau de suivi de recherches
JANVIER > Vacances de FEVRIER 2026	> Signature de la convention de stage établissement > Signature du contrat de mobilité Erasmus+ - contrat financier et contrat pédagogique Confirmation des candidats sélectionnés > versement acompte 40%
FEVRIER / MARS 2026	- Créer un compte Europass - Fournir les documents nécessaires: CEAM, responsabilité civile, assurance santé (hors UE)

	- Passer le test de langue sur EU Academy - Organiser le déplacement - Rechercher un hébergement
1er jour de l'arrivée dans le pays d'accueil	- Faire signer l'attestation d'arrivée par l'organisme d'accueil - Envoyer par mail l'attestation aux coordinateurs Erasmus > versement acompte 40%
A la fin de chaque semaine	- Envoyer par mail aux coordinateurs Erasmus et professeur de suivi de stage le bilan des actions menées en entreprise
A la fin du stage	- Faire remplir et signer l'Europass par l'entreprise d'accueil - Faire compléter et signer le document d'évaluation de stage et l'attestation de stage - Faire remplir au propriétaire de l'hébergement occupé une attestation de logement
Au plus tard dans les 10 jours suivant la mobilité	- Compléter le rapport du participant et soumettre en ligne - Envoyer les justificatifs : attestation de stage, attestation de logement et de transport éco-responsable le cas échéant
Dans les 45 jours suivants l'envoi des justificatifs	- Versement des 20% de la bourse restante

Les obligations de l'étudiant

Recherche de stage

L'étudiant doit mener sa recherche de stage individuellement. Les référents Erasmus apportent leur soutien sur les plans linguistique et administratif pour la mise en place des contrats pédagogiques.

Outil de recherche d'entreprises européennes : <https://www.europages.com/languages>

Organisation du séjour

D'un point de vue logistique et administratif, l'étudiant est suivi par les référents Erasmus, mais il relève de sa responsabilité d'avoir des documents d'identité éligibles en cours de validité, d'organiser son transport, de trouver un logement et de s'assurer contre les risques.

Assurance:

Les étudiants qui partent en mobilité dans un pays de l'Union Européenne sont couverts pour les accidents par la Mutuelle de l'établissement. Ils doivent toutefois, fournir une responsabilité civile et doivent faire les démarches pour obtenir la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Pour les étudiants qui partent hors de l'UE, il est obligatoire de contracter une assurance privée pour la couverture santé.

Formalités et documents spécifiques

L'étudiant bénéficiaire s'engage à respecter la charte Erasmus+ et à l'obligation de se soumettre aux exigences du programme avant, pendant et après la mobilité.

Avant le début du stage	- Signer le contrat de mobilité Erasmus+- contrat financier et contrat pédagogique - Signer la convention de stage de l'établissement - Fournir les documents requis
A l'arrivée sur le lieu de stage	- Envoyer une attestation d'arrivée
En fin de stage	- Réaliser le rapport final du participant Erasmus - Fournir l'attestation de présence en stage

A NOTER

Tout désistement avant le départ ou rupture de contrat pendant le stage doit donner lieu à un remboursement par l'étudiant de l'aide versée comme indiqué dans le contrat financier.

Le fait qu'un étudiant ne satisfait pas aux exigences de son programme de mobilité peut également justifier une décision de remboursement partiel ou intégral de l'allocation:

- Non respect des délais
- Non complétude du rapport en ligne du participant
- Absence de transmission des pièces requises

Soutien linguistique: EU ACADEMY

Chaque étudiant sélectionné pourra suivre les cours en ligne sur EU Academy après avoir réalisé le test de positionnement.